

Λ

(N^o 167.)

Chambre des Représentans.

SÉANCE DU 12 AVRIL 1836.

*Projet de loi relatif au canal de Zelzaete présenté par M. le Ministre
de l'Intérieur.*

ARTICLE UNIQUE.

Il sera exécuté aux frais du trésor public un canal de Dam à la mer.

Les dépenses de cette exécution seront convertes au moyen des fonds à
provenir d'un emprunt qui sera ultérieurement réglé par la loi.

DE THEUX.